

Séance du mardi 15 décembre 2020

	Date de la convocation : 10/12/2020
Membres en exercice : 11	<i>L'an deux mille vingt et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Antoine GOUTELLE.</i>
Présents : 10	Présents : Antoine GOUTELLE, Francis NORMAND, Roland MEONI, Anne MERLIN CALZIA, Gilles BERGER, Patrick COMPAN, Marie-Christine ASTIE, Mireille HEYDLAUF, Lydie GARRIGUE CROUZET, Stéphanie DUPUIS
Votants : 11	Représentés : Annie BEDES par Patrick COMPAN Annie BEDES
	Excusés :
	Absents :
Secrétaire de séance :	Lydie GARRIGUE CROUZET

Objet : Motion de soutien à l'action de l'association "Pour de véritables urgences à Lodève"

DE_2020_033

Motion de soutien à l'action de l'association

« Pour de véritables urgences au Centre Hospitalier de Lodève »

L'association, créée en 2017, avait pour but d'encourager de favoriser toutes les conditions pour la création d'un service d'urgences et d'un plateau technique au Centre Hospitalier de Lodève et de la mise en place d'un SMUR.

Depuis, l'association a favorisé des avancées sociales :

- le changement de médecins du CAPS en favorisant la formation des médecins pour devenir urgentistes ;
- l'arrivée de médecins spécialistes (chirurgie viscérale, orthopédie, obstétrique et ophtalmologie)

L'association a obtenu :

- l'arrivée d'un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) sur le Centre Hospitalier de Clermont l'Hérault en 2019 ;

Aujourd'hui, lors de son assemblée générale, l'association a revu ses objectifs, son but est maintenant de « Concourir à reconstruire une offre de service public répondant aux besoins de santé de notre territoire ».

- Récolter les besoins de santé de la population du territoire ;
- Transformer le CAPS du Centre Hospitalier de Lodève en véritable service d'urgences (montée en puissance : plus de 10 000 passages en 2019) ;
- Développer la chirurgie ambulatoire et la création d'un bloc opératoire pour des interventions programmées ne nécessitant pas une hospitalisation de plus de quelques heures. En s'adossant sur le Centre d'Accueil et de Permanences des Soins, il serait alors possible d'avoir un véritable service d'urgence en capacité d'accueillir, de sauver, de donner les premiers soins et d'orienter si nécessaire, les patients vers les hôpitaux de Montpellier ou Béziers.



- Mettre en place un centre de périnatalité dans l'attente de l'autorisation d'une maternité (700 accouchements par an sur le Cœur d'Hérault) ;
- Développer l'imagerie médicale ; l'absence d'IRM oblige les personnes à se déplacer sur les grandes villes du Département et attendre parfois près d'un mois pour un rendez-vous ;

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour porter des exigences en matière de santé et pour créer les conditions de développement de l'offre de soins sur le territoire et surtout de transformation du CAPS de Lodève en Service d'Urgence.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Antoine Goutelle.



RF SOUS-PREFECTURE DE LODEVE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/12/2020 034-213402126-20201215-DE_2020_033-DE